

## Conseil Municipal du 14 décembre 2016

### - Compte-rendu -

L'an deux mille seize, le quatorze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 8 décembre 2016 par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

#### Présents :

Mme Anne-Lise JACQUET, Maire,  
M. Thomas TEYSSIER, Mme Fabienne HOSTENS, Mme Geneviève COIRIER, M. Bernard GRAND, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Geoffrey BAUR, adjoints,  
Mme Valérie CHASSAIGNE, Mme Sylvie LAGORCE, Mme Lucienne DIDION, Mme Martine CAZENAVE, M. Roland DOUBA, M. Michel JOBERT, M. Eric HOSTEINS, Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M. Jean-Yves GUILLOT, M. Vincent BRUN, M. Jean-Christophe COLOMBO, conseillers municipaux.

#### Absent ayant donné procuration :

Mme Karine GARBÉ-LAMBROT a donné pouvoir à Mme le Maire

#### Secrétaire de séance :

Mme Martine CAZENAVE

---

#### Madame le Maire :

« En communication, vous trouvez les décisions du Maire concernant les marchés publics, sachant que les autres décisions du Maire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 vous seront diffusées lors du premier Conseil Municipal de 2017. »

#### M. Jean-Christophe COLOMBO

« Mieux vaut tard que jamais. C'est tous les deux mois, normalement, maximum ».

#### Madame le Maire :

« En principe, les décisions du Maire, sont communiquées une fois par an ».

#### M. Jean-Christophe COLOMBO

« Non, sûrement pas. Je vous ai écrit, d'ailleurs, vous n'avez pas daigné me répondre ».

#### Madame le Maire :

« Bien, allez, nous passons aux délibérations. Martine Cazenave ».

## Délibération n° 2016 / 79 – Budget primitif – Exercice 2017

Martine CAZENAVE :

« Délibération 2016/79 – Budget primitif 2017 – Approbation. Présentée par Madame Fabienne HOSTENS ».

Madame le Maire :

«Excusez-moi, Madame GARBÉ-LAMBROT m'a donné procuration, elle est sur la route et en attendant elle a laissé un pouvoir par précaution.».

Mme Fabienne HOSTENS :

« Bien. Ce budget se présente en deux parties. Une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections est présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Les budgets fonctionnement et investissement représentent un volume total de 9 757 420,76 euros, qui se répartissent de la manière suivante :

En fonctionnement : 8 007 316,54 euros

En investissement : 1 750 104,22 euros

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits des services du domaine des ventes diverses pour un montant de 1 066 760 euros. Ce montant correspond d'une part aux redevances à caractère culturel, social et périscolaire pour 393 000 euros. Je rappelle que c'est la participation des usagers pour les spectacles, des familles pour le restaurant scolaire, la garderie, les centres de loisirs, les séjours, la halte-garderie. Et 673 760 euros qui représentent le versement de la compensation versée par Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de services compétence : propreté, plantation, mobilier urbain. Ce versement a été comptabilisé sur le compte 70876 GFP de rattachement. Cette compétence est, comme nous l'avons dit la dernière fois, exercée par la commune d'Artigues.

Donc, des impôts et des taxes pour un montant de 5 782 285,54 euros. Dans cette rubrique sont comptabilisés les taxes foncières et d'habitation, la dotation de solidarité communautaire, le FNJR financé par l'État dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, la taxe sur les pylônes électriques, la TLPE et la taxe additionnelle aux droits de mutation lorsqu'il y a des transactions immobilières.

À noter, donc, l'attribution de compensation de la TP versée par Bordeaux Métropole qui affiche dans cette rubrique un montant nul puisqu'on la retrouve au niveau des produits et des services.

Des dotations et des subventions pour un montant de 1 151 271 euros.

À noter une nouvelle vague de baisse de la dotation forfaitaire consécutive aux mesures gouvernementales. Pour cette année, -71 112 euros.

Les subventions allouées par la CAF : 406 500 euros au titre de la PSU du contrat Enfance Jeunesse.

Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation et les autres produits de gestion courante pour un montant de 4 000 euros.

Donc, un total de recettes réelles de fonctionnement qui s'élève à 8 007 316,54 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général pour un montant de 2 067 499,56 euros. On y trouve dans cette rubrique tous les contrats de prestation de services, les consommations de fluides, les fournitures, les frais d'entretien, etc.

Parmi les nouvelles dépenses à caractère général figurent le nettoyage des locaux, qui sera partiellement externalisé, ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments jusqu'alors

affectées en section d'investissement, mais qui restent éligibles au FCTVA, que l'on retrouvera en recettes d'investissement suite aux nouvelles dispositions de la Loi de finances.

Des charges de personnel pour 3 957 663,09 euros, principal poste de dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel s'inscrivent dans une dynamique d'évolution maîtrisée, puisque nous assistons à une stabilisation, voire même une amorce d'une baisse de ces dépenses malgré des mesures gouvernementales, comme l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, +0,6 %. La mise en place de nouvelles grilles de salaire, le PPCR, pour les catégories C. Les avancements de grades, d'échelons. La participation actuelle pour les agents. La cotisation URSSAF, puisque cela fait suite à un contrôle qui a été opéré sur 3 ans, 2013, 2014 et 2015, et qui concerne les avantages en nature, c'est-à-dire tout ce qui est logement, mais également les repas pris au restaurant scolaire par certains personnels.

On va trouver des atténuations de produits pour 136 479 euros, ce montant correspond d'une part à 62 312 euros, qui représente la contribution qui est, elle aussi, en augmentation de la commune dans le cadre du fonds de péréquation intercommunale et communale. En fait, c'est la contribution des communes riches pour les communes pauvres. Et cette année, nous constatons une augmentation de 9 000 euros.

Et 74 167 euros qui représentent la différence entre la valorisation par Bordeaux Métropole du transfert de la compétence « Propreté, plantations et mobiliers urbains » et l'attribution de compensation.

On a d'autres charges de gestion courantes, donc, pour 628 071,94 euros, ce sont les subventions aux associations, le CCAS, les indemnités pour les élus.

Les charges financières qui concernent le remboursement des intérêts sur emprunts, d'un montant de 37 887,73 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 6 832 601,32 euros, soit une baisse de 15 206,60 euros par rapport au BP de 2016.

L'exercice 2017 se fixe pour objectif de maintenir la trajectoire d'effort sur les dépenses de fonctionnement malgré les facteurs d'accroissement, je dirais, naturels que sont l'augmentation générale des prix, la croissance actuelle et à venir des besoins de services de la population.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est viré à la section d'investissement. Cet excédent s'élève à 724 715,22 euros, soit une augmentation de 310 653,17 euros par rapport au BP 2016.

Je n'oublie pas les opérations d'ordre de transfert entre sections qui concernent essentiellement les dotations aux amortissements pour un montant de 450 000 euros. Soit un total des dépenses de fonctionnement de 8 007 316,54 euros.

Toujours concernant la section de fonctionnement, je voudrais faire quelques remarques. Chacune des lignes des budgets de fonctionnement de chaque pôle est argumentée et justifiée, ce qui assure clarté, transparence et traçabilité. Les dépenses sont suivies et maîtrisées. Les budgets des pôles ont été consolidés afin d'obtenir un budget global de la collectivité. Ce budget a été construit de manière sincère et vise la transparence. Il est donc conforme à la réalité.

L'élaboration de ce budget repose sur deux principes. D'une part, une logique de prudence a *minima* concernant l'évaluation des recettes. Certaines données, comme par exemple les

bases des taxes directes locales, seront transmises aux collectivités dans le courant du mois de mars 2017. Et nous avons également tenu compte de la baisse de 20 % par an pendant 3 ans sur la DGF. D'autre part, concernant l'estimation des dépenses, nous avons souhaité que le BP 2017 colle au plus près du BPBS 2016, mais surtout de l'exécution budgétaire de 2016, donc de l'année en cours. Il y aura, bien sûr, un BS voté en cours d'année prochaine, qui intégrera le résultat du compte administratif.

Pour la commune, ce sont quasiment 150 000 euros supplémentaires qui grèvent le budget 2017 au titre des baisses de dotations, 71 112 euros, en plus des réductions déjà appliquées lors des exercices précédents. A cela s'ajoutent les dépenses supplémentaires pour le FPIC, +9 000 euros, la diminution de l'assiette de la fiscalité ménage, 50 000 et, bien sûr, les dépenses induites par les avancements de carrière, la revalorisation du point d'indice, enfin, tout ce que je disais tout à l'heure concernant les charges de personnel.

Comme nous pouvons aisément le constater, nous nous attachons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour préserver une épargne de gestion solide permettant ainsi de porter à un niveau élevé notre capacité d'autofinancement.

Les recettes d'investissement d'un montant total de 1 750 104,22 euros sont constituées du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 724 715,22 euros auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements pour un montant de 450 000 euros, soit un total d'opération d'ordre de transfert entre sections qui s'élève à 1 174 715,22 euros.

Autres recettes, le FCTVA pour un montant de 450 000 euros, la taxe locale d'équipement, la taxe d'aménagement pour un montant total de 550 000 euros.

Et enfin, 25 389 euros au titre du FDAEC, le Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes, versé par le Département.

Les dépenses d'investissement se répartissent dans les opérations suivantes :

- Opération numéro 11 : équipements culturels et de loisirs pour un montant de 50 000 euros, ce sont des travaux de couverture du Cuvier ;
- Opération numéro 12 : équipement général des services pour un montant de 63 050 euros, achat de mobiliers, équipements informatiques, remplacement du C15, des véhicules ;
- Opération numéro 13 : 71 000 euros, environnement et cadre de vie, achat de mobiliers urbains, on refait le mur extérieur de soutènement de la Salle Nelson Paillou, cabanes et jardins partagés, panneaux signalétiques des parcs ;
- Opération numéro 14 : travaux divers des bâtiments communaux, 128 500 euros, c'est essentiellement des travaux de mise en accessibilité, la signalétique des bâtiments communaux, le traitement des abords du Château Bétailhe notamment, le remplacement d'extincteurs et l'occultation des grillages de l'école élémentaire ;
- Opération numéro 15 : les équipements sportifs, c'est l'aménagement des abords des équipements sportifs, achat de défibrillateurs pour la vie associative, 17 000 euros ;
- Opération 16 : 130 000 euros qui concerne l'éclairage public, la signalisation, ce sont des divers travaux sur les réseaux, notamment le remplacement des leds Allée de Diane, et l'éclairage public au rond-point de l'Avenue de la Prairie et de Moulinat ;
- Opération 17 : la médiathèque, 23 194 euros, il s'agit de l'achat de logiciels et de licences ;

- Opération 18 : la jeunesse, 13 778,06 euros, qui concerne la halte-garderie, le centre de loisirs et le RAM, c'est l'achat de mobiliers, de petits frigos, de tables, etc. ;
- Opération 19 : écoles et le restaurant scolaire pour un montant de 177 369,86 euros, qui concerne bien sûr les écoles, écoles élémentaires, maternelle de la Plaine, maternelle du Parc et le restaurant scolaire, notamment le recouvrement des sols, renouvellement de bureaux et des chaises sur trois classes pour l'école élémentaire, des placards qui vont être refaits dans plusieurs salles, on achète également 6 ordinateurs portables, 5 Tableaux Numériques Interactifs (TNI); pour l'école maternelle de la Plaine, c'est la climatisation, l'achat de mobiliers ; l'école maternelle du Parc, mobiliers, des bancs dans la cour, un câblage informatique et aussi l'occultation des vitrages ; le restaurant scolaire, c'est aussi l'occultation du vitrage ;
- et enfin, opération 20 : la requalification des équipements structurants, comme le groupe scolaire, le centre-bourg, etc., pour 830 000 euros.

Pour terminer, je tiens à remercier Nelly MAGNÉ, Directrice Générale des Services, et les Directeurs des pôles, ainsi que tous les agents qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce budget ».

Madame le Maire :

« Bien, merci pour cet exposé clair.

Comme vous le savez, mes chers collègues, le vote du budget est un acte politique majeur. Les principes de droit budgétaire, comme Fabienne HOSTENS l'indiquait, sont l'unicité, l'annualité, bien entendu, l'équilibre et la sincérité. C'est aussi apprécier avec justesse et honnêteté les dépenses auxquelles la commune va devoir faire face. Cette règle a bien été respectée et le budget primitif a été bâti avec beaucoup de précaution et avec des marges de sécurité. Je rappelle que c'est un budget primitif. Mais nous gardons toujours notre cap fixé, c'est-à-dire offrir aux Artiguaises et aux Artiguais le meilleur service public possible tout en étant garant de la bonne gestion des finances locales et ce, sans augmenter les impôts communaux. La base communale n'augmentera pas pour 2017, comme nous l'avons fait depuis 3 ans.

Maintenant, pour illustrer la bonne santé financière, et comme Fabienne l'a bien dit et expliqué, la capacité d'autofinancement de la commune par habitant est de 163 euros, soit le double de la moyenne nationale. Elle est très peu endettée, puisque c'est 200 euros par habitant en moyenne, par rapport à la même strate c'est 900 euros. Notre capacité de désendettement est en dessous de 3 ans et la dette ne représente que 3 % du budget, elle est donc très limitée. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a pu renégocier l'emprunt de manière intéressante.

La DGF, bien sûr, va baisser et nous continuons quand même à structurer l'administration de la collectivité à hauteur de sa strate.

Nous souhaitons un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme. Nous avons mis en place un contrôle de gestion qui permet de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement. Nous avons aussi renouvelé les contrats d'assurance, ce qui a permis de réaliser une économie de 60 000 € sur 4 ans. Et puis, nous avons trois grands objectifs pour la commune : équilibrer la capacité de fonctionnement et la capacité d'investissement pour transformer durablement Artigues. Interdiction, et ça c'est vraiment une règle que nous avons, d'avoir recours au levier fiscal, maintenir une bonne capacité de désendettement pour notre commune. Nous passons d'une gestion de constat, de rente de la commune à une gestion de projet. Et 2017 montrera pour la quatrième année consécutive une collectivité d'investissement, une collectivité d'avenir, une collectivité à la hauteur de la confiance que nos concitoyens nous ont manifestée.

Des questions, Messieurs ? Certainement ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, Madame. Madame, 15 jours après le Débat d'Orientations Budgétaires, vous avez décidé de réunir à nouveau le Conseil Municipal pour l'adoption du budget primitif. Ce délai très court permettra à tous et à toutes de comparer vos dires sur le document du jour. Il y a 15 jours, vous indiquiez obtenir la maîtrise des charges à caractère général. 15 jours plus tard, nous pouvons voir qu'elles augmentent de 200 000 euros. Il y a 15 jours, vous indiquiez obtenir la maîtrise des charges de personnel, il n'en est rien. D'un côté, elles baissent de -50 000 euros, ce qui ne vous permettra même pas de rémunérer les agents tout au long de l'année, à moins d'en licencier. Mais de l'autre, vous augmentez, une nouvelle fois, plus de 120 000 euros les externalisations. C'est donc de la poudre aux yeux, un effet d'annonce. Il y a 15 jours, vous annonciez aussi des dépenses de fonctionnement en baisse. Aujourd'hui, nous pouvons voir qu'elles augmentent de 300 000 euros. Il y a 15 jours, vous annonciez des dépenses d'investissement de l'ordre de 3,4 millions d'euros, le document que nous avons sous les yeux indique à peine 1,8 million d'euros. Les dépenses d'équipement, nous le verrons, fondent comme neige au soleil en 2017. Elles baissent donc de 1,8 million d'euros à 1,5 million d'euros. Est-ce cela prévoir l'avenir, Madame ? Nous voyons donc bien que votre Débat d'Orientations Budgétaires était plein d'erreurs, ou mieux, de mensonges.

Page 10, nous pouvons lire l'explosion des contrats de service, qui passent de 129 000 euros en 2014 à 400 000 euros en 2017. Ces lignes de dépenses vous servent à camoufler l'augmentation de la masse salariale, rien que cette année 120 000 euros d'externalisation de nettoyage des locaux se rajoutent.

Sur le chapitre 6184, les versements à des organismes de formation chutent et passent de 7 100 euros à 4 500 euros. Les agents seront heureux d'apprendre qu'ils ne pourront plus faire de formation cette année, ou très peu.

Les lignes « Fêtes et cérémonies », « Catalogues, imprimés, publications et diverses » se montent à 76 000 euros rien que cette année. Préparez-vous une nouvelle élection pour dépenser autant dans la communication, Madame ?

Page 11, le CCAS, le budget du CCAS baisse de 40 000 euros cette année après une augmentation de 10 % du prix du portage à domicile. On voit bien votre priorité et des pubs et reportages n'y changeront rien. Vous avez décidé de ne pas demander de subventions au Département de la Gironde pour l'épicerie solidaire, Madame. Nous sommes la seule commune à ma connaissance à refuser d'avoir recours à cette aide, même malgré les réflexions de Monsieur TEYSSIER. Vous avez décidé d'évincer les élus de l'opposition de la Commission Permanente. Ces deux actions ont un seul but, pouvoir distribuer sans aucun contrôle les aides. Je rappelle que pour ne pas se faire exclure de cette épicerie, il faudra suivre des cours d'éducation pour ses propres enfants, de gestion de budget et des cours de cuisine. De quel droit vous permettez-vous de juger que les Artiguais dans le besoin élèvent mal leurs enfants, Madame ? Il n'y a que les élus du Front National et vous pour faire ce genre de politique ».

Madame le Maire :

« Alors là, vous allez beaucoup trop loin. Je vous demande de retirer ça ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

C'est dit, Madame ».

Madame le Maire :

« Non, ça suffit les insultes ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Ce n'est pas une insulte, pourquoi ? »

M. Vincent BRUN

« Excusez-moi. En quoi trouvez-vous normal de juger qu'un Artiguais qui est dans le besoin doit faire des formations pour élever ses propres enfants ? »

Madame le Maire :

« Alors, contrairement à vous, nous ne sommes pas dans le jugement ».

M. Vincent BRUN

« Ah non, ça ce n'est pas juger ! ».

Madame le Maire :

« Depuis le début, vous jugez et vous jugez à tort. Vous ne savez pas de quoi vous parlez et surtout Monsieur COLOMBO, qui n'était pas là au Conseil d'Administration. Premièrement. Deuxième chose, je précise et peut-être que tu pourras le dire tout à l'heure, Geneviève, que cette proposition d'épicerie solidaire est destinée aux familles dans la grande précarité bien sûr, mais s'adresse en même temps aux personnes âgées qui ont des petites retraites par exemple puisque c'est à 10 à 20, voire 30 % du prix du marché que les personnes pourront acheter dans cette épicerie. Maintenant, pour les familles en grandes difficultés, dont certaines en surendettement. Ces familles, il faut les accompagner pour qu'elles puissent gérer leur budget. Ces personnes-là, effectivement, et c'est ça l'action sociale, en lien avec différents partenaires, nous les aidons à avancer sur la gestion de leur budget, ce qui est normal, il me semble. D'autres familles ont l'habitude d'acheter des plats tout faits et tout prêts dans les grandes surfaces. Nous allons, avec les produits frais, puisqu'il y a des produits frais dans cette épicerie sociale, les aider à confectionner et à expliquer comment on peut produire du bon, du sain et du pas cher avec des produits frais. C'est une rééducation parce que certaines familles... ».

M. Vincent BRUN

« Vous allez rééduquer les Artiguais. Félicitations, Madame ! Félicitations ! Et ça, ce n'est pas digne du Front National ».

Madame le Maire :

« Je souhaite dire une chose. Vous allez dans chaque épicerie solidaire, l'offre de service est la même. Le Département nous suit dans cette démarche-là. Mais je laisse la parole à mon Adjointe et Vice-Présidente ».

M. Vincent BRUN

« Cela est faux, Madame. Le Département ne vous suit pas du tout ».

Geneviève COIRIER :

« Alors, déjà, pour l'épicerie solidaire, nous avons demandé une subvention au Département ».

M. Vincent BRUN

« Et qui ne sera pas accordée. Non, elle ne sera pas accordée ».

Geneviève COIRIER :

« Mais, vous en savez des choses ».

M. Vincent BRUN

« Eh bien, oui, Madame. Nous travaillons, Madame ».

Geneviève COIRIER :

« Je vous félicite. Ah oui, parce que nous, on ne fait rien peut-être ».

M. Vincent BRUN

« Pas grand-chose, en fait. En tout cas, mal. Parce que moi, juger les Artiguais pour leur expliquer qu'ils ne savent pas manger, ils ne savent pas éduquer leurs enfants et que c'est Madame le Maire qui va leur faire des cours de cuisine, on n'est pas arrivé ».

Madame le Maire :

« Alors, je cuisine très bien. Mes enfants sont ravis, ma famille aussi. Je voulais vous le dire ».

Geneviève COIRIER :

« Donc, je continue. Quand il y avait le relai alimentaire, il y avait déjà la banque alimentaire qui venait, une fois par mois, avec les personnes qui bénéficiaient du relai, confectionner des repas avec les éléments qu'ils nous fournissaient. Donc, c'est une continuité ».

M. Vincent BRUN

Pas du tout, Madame. Pas du tout, ce n'est une continuité. Vous avez indiqué dans votre document que c'était devenu une obligation ».

Geneviève COIRIER :

« Non, pas du tout ».

M. Vincent BRUN

« C'est écrit dans le document, Madame. C'est une obligation et que si on ne le suit pas, on peut être exclu du relai ».

Geneviève COIRIER :

« Non, mais vous dites des mensonges ».

M. Vincent BRUN

« C'est toute la discussion qu'on a eue effectivement. Eh bien, nous verrons si la subvention du Département, vous arrivez à l'obtenir avec ce qui est écrit dans votre document, nous le verrons bien, Madame ».

Geneviève COIRIER :

« Mais, tout à fait. On en reparlera ».

Madame le Maire :

« Eh bien, écoutez, nous sommes ravis que vous souteniez les dossiers d'Artigues auprès du Département ».

Geoffrey BAUR :

« Une question, Monsieur BRUN, puisque vous savez déjà que la subvention du Conseil départemental ne va pas avoir lieu, est-ce que c'est vous qui avez demandé aux deux Conseillers départementaux socialistes du canton de ne pas attribuer cette subvention ? »

Vincent BRUN :

« Monsieur BAUR, vraiment, vous racontez n'importe quoi. Ce que je vous explique, mais je suis sûr que vous allez comprendre, le Département finance les relais et les épiceries. Seulement, ce qui est écrit dans ce document ne peut pas être financé. C'est dans les



explications que m'a données le Département. Mais non, moi je souhaite que, effectivement, la commune ait le plus de subventions possibles, Monsieur BAUR ».

Madame le Maire :

« Bien, écoutez, on verra à ce moment-là ».

M. Claude DAUVILLIER

« Merci pour votre soutien dans ce dossier Monsieur BRUN ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Je n'avais pas fini, Madame. Vous m'avez coupé la parole. Suite au virage à l'extrême droite, vous m'avez coupé la parole ».

Madame le Maire :

« C'est sûr qu'avec nos origines centristes ici, on est d'extrême droite, c'est ça ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« C'est vite fait de déborder. Page 15, sur les équipements, Madame, vous annoncez 1,5 million d'équipements. L'opération 12 baisse d'un tiers. L'opération 13, « Cadre de vie », baisse de moitié. L'opération 14 baisse de 70 000 euros. L'opération 15 passe de 455 000 euros à 17 000 euros. Et l'opération 16, sur les éclairages, de 513 000 euros à 130 000. L'opération 17, « Médiathèque », à peine 20 000 euros. La 18, « Jeunesse », 420 000 passe à 13 000 euros. Et l'opération 19, mise en sécurité à la demande du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur. L'opération 20, « Requalification des équipements structurants » 830 000 euros. Vous avez indiqué en commission que cela correspondait aux études de requalification des écoles du centre-bourg et d'une hypothétique salle de sport. A 830 000 euros d'études, vous remplissez les poches des sociétés d'audit et vous videz celles des Artiguais. Les recours à ces sociétés montrent bien que vous n'avez pas d'idées, pas de projets, pas d'envies, pas de vision de l'avenir d'Artigues, Madame. On voit bien là votre propre limite et celle de votre équipe, incapable de vous apporter des idées.

Enfin, qu'avez-vous fait sur la commune comme investissements depuis 2014 ? Des travaux d'entretien, des mises aux nouvelles normes de certains lieux, et surtout vous avez construit un stade olympique, qui lui... ».

Madame le Maire :

« Un *beach tennis* aussi. Il y a eu aussi l'adaptation des pistes de BMX au niveau national, la halte-garderie pour 450 000 euros, une école avec six classes à 3 millions d'euros sans subventions demandées. Voilà, donc, vous voyez, des investissements, on en a fait. De toute façon, on fera notre bilan des 3 ans qu'on présentera aux Artiguais ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Je peux finir, Madame. 450 000 euros pour la halte-garderie, avec trois places en moins, en fait. Je peux finir ? Le monde du foot fait remonter, depuis de nombreuses années, des difficultés à jouer sur ce type de terrain synthétique. Ils seront bientôt interdits par la Fédération de Foot dès la saison prochaine à cause de l'augmentation de fortes blessures. Deuxième problème de votre stade, Madame, le magazine Le Figaro indique dans son article du 2 octobre 2016... ».

Madame le Maire :

« Vous lisez Le Figaro, Monsieur ? ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Je suis aussi abonné à « Picsou magazine » aussi, Madame ! Il y a des présences de billes de caoutchouc à base de pneus recyclés qui contiendraient des hydrocarbures aromatiques cancérigènes. La chaîne NBC a révélé récemment que 38 enfants jouant sur ces surfaces

avaient été diagnostiqués porteurs d'un cancer en 2014. 34 sur 38 étaient des gardiens de but.

Nous demandons, donc, comme ce qui se fait aux Pays-Bas, que vous fassiez analyser les billes de caoutchouc du stade. Nous vous rappelons que des enfants des écoles d'Artigues viennent y jouer tous les jours. Nous ne souhaitons pas de catastrophes sanitaires à Artigues ».

Madame le Maire :

« Je peux vous dire quelque chose ? L'ensemble des stades en France et en Europe, puisqu'on a eu la Coupe de l'UEFA, ont des terrains synthétiques ».

M. Vincent BRUN

« Pas du tout, Madame ».

Madame le Maire :

« Nous avons notre terrain homologué par l'UEFA. Nous sommes en attente de toucher les subventions de l'UEFA. Nous avons le district et la FFF qui aussi ont validé notre terrain. Si franchement il y avait une crise sanitaire au niveau des terrains synthétiques, ça se saurait et on ne l'aurait pas fait, bien entendu ».

Vincent BRUN :

« Vous ne l'auriez pas fait. Je vous ai gardé l'article du Figaro et je vous explique juste qu'effectivement à partir du moment où on tombe sur un article qui explique qu'il peut y avoir un danger et que ce terrain existe à Artigues, que nos enfants, et peut-être les vôtres, vont jouer sur ce terrain-là, c'est dans votre devoir de faire comme ce qui se passe aux Pays-Bas, c'est-à-dire analyser pour voir si ces produits-là sont dangereux ou pas dangereux. Je ne vois pas ce qui vous choque là-dedans ».

Madame le Maire :

« Bien, écoutez. Nous parlons du budget. Et vous faites tout pour noyer le poisson parce que vous êtes dans l'incapacité de nous proposer quoique ce soit. Qu'est-ce que vous proposez par rapport à ce budget ? Parce que, lors du Débat d'Orientations Budgétaires vous avez voté nos orientations».

Vincent BRUN :

« Mais, ça ne se vote pas, Madame. Vous reprenez les textes ».

Madame le Maire :

« Nous passons au vote. Qui est d'avis d'approuver ce budget ? »

Vincent BRUN :

« Non, Madame, nous n'avons pas fini ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ce budget ?

Quelle est votre position, Messieurs ? Non, Monsieur. Messieurs, qu'est-ce que vous décidez ? Vous participez au vote ? Vous votez contre ? Qu'est-ce que vous faites ? »

Vincent BRUN :

« Non mais, Madame, c'est n'importe quoi ».

Madame le Maire :

« Non-participation au vote ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Qui a dit non-participation au vote, Madame ? »

Madame le Maire :

« Positionnez-vous. Qu'est-ce que vous faites ? Nous passons au vote. C'est moi qui dirige les débats. Non-participation au vote. Nous passons à la délibération suivante.

Budget adopté.

La prochaine fois, vous serez un peu plus respectueux dans vos propos ».

Les éléments constituant le Budget Primitif 2017 sont exposés à l'Assemblée délibérante.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 12 décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- l'adoption du Budget primitif 2017.

Adopté à 20 voix pour et 2 abstentions.

### **Délibération n° 2016 / 80 – Subvention de fonctionnement – OSC'ART – Avenant n°5**

Martine CAZENAVE :

« Délibération 2016/80, délibération sur OSC'ART pour la subvention 2017, présentée par Fabienne HOSTENS ».

Fabienne HOSTENS :

« CONSIDÉRANT que par délibération en date du 07 juin 2013, le Conseil Municipal a adopté la convention de partenariat proposée entre la Commune et l'Office Culturel et Artistique d'Artigues-près-Bordeaux ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, cette convention, en date du 14 juin 2013, définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée, lorsque celle-ci dépasse le seuil de 23 000.00 € fixé par le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 ;

CONSIDÉRANT que l'Office Socio Culturel et Artistique d'Artigues-près-Bordeaux perçoit des financements de plusieurs collectivités publiques ainsi que de l'État ;

CONSIDÉRANT que la ville d'Artigues-Près-Bordeaux a décidé de reprendre les activités des écoles de musique, de danse et d'arts plastiques ainsi que la gestion et l'animation de la salle du Cuvier de Feydeau à compter de la fin de la convention qui lie la commune à l'Office Socio Culturel et Artistique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de proratiser le montant total de la subvention pour l'année 2017, en fonction de la date de fin de la convention en date du 14 juin 2013, soit le 14 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la convention générale du 14 juin 2013 afin de définir les versements du mois de janvier 2017 au 14 juin 2017 ;

Ainsi, la somme de 24 525 € sera versée mensuellement, jusqu'au mois de mai inclus, et proratisée pour le mois de juin 2017, ce qui représentera un montant mensuel de 11 445 € pour le mois de juin 2017.

Le montant total de la subvention pour l'année 2017 s'établira ainsi à 134 070 €.

CONSIDÉRANT que M. Thomas TEYSSIER, M. Geoffrey BAUR, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Roland DOUBA et M. Vincent BRUN ne participent pas au vote en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'office Socio-Culturel et Artistique d'Artigues-Près-Bordeaux,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 12 décembre 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

- l'avenant n° 5 à la convention cadre du 14 juin 2013 tel que proposé.

**AUTORISE**

- Madame le Maire à signer cet avenant et à mandater cette dépense.

**INDIQUE**

- que la somme correspondante a été votée lors du budget primitif - compte 6574 - Fonction 314.

Madame le Maire :

« Bien, merci Fabienne. Je vais revenir un petit peu en arrière. Lorsque nous avons pris les rênes de la commune, nous avons été alertés sur le coût de fonctionnement et le versement de la subvention, c'est-à-dire entre le versement de la subvention et les fluides, l'Office Culturel coûte à la commune 600 000 euros. Ces 600 000 euros posaient un problème, puisque dans les 600 000 euros il y a aussi le personnel mis à disposition, le ménage, l'achat d'instruments de musique et autres dépenses. Il était question de gestion de fait ou gestion transparente, ça pouvait relever du pénal. Donc, nous avons fait une étude en premier lieu par la Chambre Régionale des Comptes. Vous me laissez parler, s'il vous plaît ».

M. Vincent BRUN

« Parce que vous racontez qu'il y a du pénal, mais dites-nous quoi, Madame ».

Madame le Maire :

« Ça suffit. Vous me laissez parler. Je vais lire un extrait des conclusions du cabinet de juristes que nous avons mandaté.

*« A titre liminaire, il importe d'attirer l'attention de la commune sur le fait que la convention de subventionnement conclue le 14 juin 2013 avec l'association OSC'ART encourt en l'état de sa rédaction un risque de requalification en marché public ou en délégation de service avec les conséquences, notamment pénales, qui pourraient le cas échéant en découler. En effet, alors*

*que le subventionnement doit venir en soutien d'activités initiées et définies par les bénéficiaires, la convention laisse à penser que la commune viendrait, au contraire, confier des tâches à l'association, la gestion des ateliers de pratique amateur et surtout la gestion de la salle de spectacle Le Cuvier contre rémunération dans, au moins pour une partie de activités, un domaine relevant du champ concurrentiel. »*

Ce qui signifie qu'à partir du moment où dans la subvention que nous versons, il est écrit que la salle du Cuvier est gérée par l'Office Culturel, que les écoles de pratique amateur sont déléguées à l'Office Culturel, il aurait fallu passer soit une Délégation de Service Public, soit passer un marché public vu que ça dépassait la somme des 300 000 voir 600 000 euros en ajoutant les fluides. Premièrement.

La deuxième chose que je voulais dire, suite à cette réflexion et à ces remarques : nous avons organisé, un comité de suivi le 30 mai 2016 en présence de:

- le Directeur régional des affaires culturelles, le DRAC ;
- son Conseiller musique et danse ;

au niveau du Conseil Régional d'Aquitaine, la Nouvelle Aquitaine :

- la Vice-Présidente ;
- le Conseiller culture et économie créative ;
- le Chef de service département culture ;
- la Chargée de mission spectacle vivant ;

pour la ville d'Artigues, il y avait :

- le Maire ;
- et son Directeur financier ;

pour le Département de la Gironde, il y avait :

- le Responsable du développement culturel local ;

pour l'association OSC'ART, bien entendu :

- le Président, Thomas TEYSSIER ;
- son Directeur ;
- sa Secrétaire générale ;
- son Administratrice ; et
- sa Responsable administrative.

Ça, c'était le 30 mai 2016.

Nous avons parlé du renouvellement des conventions et j'ai informé les membres de l'équipe du Comité de suivi que la ville souhaitait séparer les activités de pratique amateur, art plastique, danse-musique, actuellement administrées et pilotées par OSC'ART, des activités du CDC sous une forme municipale. J'ai précisé également que l'activité liée au CDC demeurerait en l'état, ainsi que son hébergement dans les locaux. J'ai précisé également qu'on pouvait se questionner sur la capacité de la commune à financer un projet de ce volume budgétaire et précisé que la participation financière de l'État est supérieure dans d'autres CDC, comme Toulouse ou Paris. Donc, nous avons créé des comités de suivi pour, justement, discuter entre les partenaires d'OSC'ART, de manière à voir comment faire ensemble la transition avec les écoles d'art amateur et le CDC. Vous avez été destinataires, en votre qualité de membre du Conseil d'Administration, de ce compte-rendu.

D'autre part, le 20 octobre, le Conseil d'Administration mandate le Directeur de l'association OSC'ART pour rechercher et étudier toutes les propositions alternatives et complémentaires permettant le développement du projet du CDC. Ça veut dire quoi ? Que la possibilité pour le CDC de partir de la commune et aller voir ailleurs s'il a trouvé l'herbe plus verte a été votée. Ont voté pour cette décision-là Monsieur BRUN. Ont voté contre Monsieur TEYSSIER, Monsieur BAUR, Madame CHAMBOISSIER, Monsieur DOUBA et Monsieur DAUVILLIER. Ça a été adopté à la majorité. Je ne citerai pas les noms des autres personnes qui ont voté pour. Alors, maintenant, je vais parler de ce projet de séparation de l'école de danse, musique, art plastique et du CDC.

Comme je le disais tout à l'heure, ce CDC est labélisé Ministère de la Culture. Donc Monsieur BLANC de la DRAC avait acquiescé, au fait qu'il est demandé à que les CDC aient un budget indépendant, un budget pour transparence. Ce n'est pas le cas puisqu'actuellement il y a aussi les écoles ».

Donc, nous avons mandaté une Assistante à Maîtrise d'Ouvrage de manière à ce qu'elle puisse voir le mieux possible et dans les meilleures conditions la création d'une entité juridique pour les écoles amateurs. D'ailleurs, cette assistance à maîtrise d'ouvrage a rencontré l'ensemble des professeurs. Ce qui va changer, en fait, pour les écoles d'art amateurs, c'est uniquement la gestion administrative et financière. Ils auront les mêmes contrats. Les élèves pourront rencontrer les mêmes professeurs. Il n'y aura pas de suppression de postes, comme j'ai pu l'entendre. Ça ne changera rien, si ce n'est le mode de gestion qui sera différent.

Le Centre de Développement Chorégraphique, doit désormais avoir ses propres statuts, sa propre entité juridique et nous attendons de sa part un appel de fonds à partir du 14 juin, son budget, ses statuts, l'environnement juridique dans laquelle le Centre de Danse Contemporaine va désormais évoluer.

Donc, je confirme bien qu'il n'y aura pas de licenciement, qu'il n'y aura pas de fermeture du Château Feydeau, il n'y aura pas de fermeture du Cuvier parce que quand je lis que l'on va fermer Le Cuvier, non, on ne fermera pas Le Cuvier du tout. Nous reprenons par contre la gestion du Château Feydeau et des salles parce qu'elles sont municipales et que c'est tout à fait normal que la commune gère ses salles municipales. Il a été convenu au Comité de pilotage, puisque le sujet a été abordé que, comme pour les autres associations, le CDC conventionnerait avec la commune, le nombre de dates qu'il souhaite, les studios d'enregistrement ou de répétition, ce sera la même chose, ça ne changera rien, si ce n'est que nous maîtriserons la gestion et les locaux. Nous payons quand même l'entretien, nous payons les travaux, il est quand même normal qu'une structure municipale soit sous gestion municipale. On n'empêchera jamais le CDC de vivre à Artigues et de rester à Artigues. Je tiens à le préciser, tout comme, d'ailleurs, nous souhaitons développer, bien entendu, les trois écoles : musique, danse et art plastique.

Voilà. Est-ce que vous avez des questions ? Certainement.

#### M. Vincent BRUN

« Oui. Déjà, vous nous expliquez que vous avez fait une réunion le 20 mai. D'accord. Donc, cette réunion a eu lieu le 20 mai. Depuis le 20 mai, j'ai demandé à de nombreuses reprises à Monsieur TEYSSIER de faire une réunion du CA d'OSC'ART, ça m'a été refusé. Nous avons eu les informations le 20 octobre. Est-ce que déjà vous trouvez ça normal ? Ça, c'est le premier point.

Ensuite, comme je n'ai pas pu le dire tout à l'heure, je vais vous le dire maintenant. Vous nous expliquez que vous voulez reprendre les écoles d'art et municipaliser et reprendre la gestion

des salles du Cuvier. Pour information, le budget de l'association s'élève à 1 148 000 euros, 540 000 euros pour les missions artistiques, 565 000 pour la masse salariale et le fonctionnement. Du côté des recettes, nous avons le Ministère de la culture, la DRAC, la Nouvelle région Aquitaine, le Département de la Gironde, la Métropole, à hauteur de 540 000 euros ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi. La Métropole co finance uniquement le projet Pouce. ».

M. Vincent BRUN

« Ça change quoi ? Ça ne change rien. Et deux, vous me demandez de ne pas vous interrompre ».

Madame le Maire :

« Si, je suis désolée, mais c'est important. La Métropole ne finance pas l'Office Culturel ».

M. Vincent BRUN

« Donc, subventions d'OSC'ART à hauteur de 540 000 euros. La billetterie, les partenariats environ 190 000 euros. Pourquoi je vous donne tous ces chiffres-là ce soir ? Tout simplement, car je m'étonne de ne retrouver aucun de ces chiffres dans le budget primitif. A partir du moment où ils sont municipalisés, on devrait retrouver une partie de ces chiffres dans le budget. Il y a donc deux solutions à cet oubli, dirons-nous : soit votre budget est insincère car il ne prend pas en compte les charges et les produits que nous connaissons au centime près puisqu'OSC'ART fournit son budget annuellement, soit votre déclaration de municipalisation des salles et des écoles d'art est un artifice ».

Madame le Maire :

« Alors, une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, donc, une AMO, a été désignée. Actuellement, elle travaille avec la comptable et la Directrice générale sur la séparation, sur les documents comptables aussi. Nous avons provisionné dans les « imprévus » 150 000 ou 200 000 euros au budget de manière à pouvoir anticiper. Il y a un budget primitif, c'est un premier budget. On est d'accord ? Donc, c'est une évaluation des dépenses pour l'année prochaine, qui seront consolidées en avril/mai/juin avec le Compte Administratif et le budget supplémentaire ».

M. Vincent BRUN

Je vous explique que vous arrêtez OSC'ART au mois de juin, donc moitié de l'année. On a le budget d'OSC'ART de l'année dernière, vous en prenez la moitié et vous intégrez et les charges et les produits et on retrouve un budget sincère. Et dans votre BS, ça vous permet de changer légèrement s'il y a des changements à faire. Mais dans votre budget primitif, vous devez prendre la moitié des charges et la moitié des produits, c'est la règle ».

Madame le Maire :

« Mais pas du tout. Nous avons des écoles d'art plastique-musique-danse qui ont un coût. Actuellement, dans le budget d'OSC'ART, tout est mélangé et c'est ce qu'est en train de faire l'AMO, de voir l'ensemble du coût des écoles de musique, de danse et d'art plastique. Tant que moi je n'ai pas ces chiffres... ».

M. Vincent BRU

« Demandez à Monsieur TEYSSIER parce que moi je les ai. Je vais vous les donner, il n'y a pas de souci. Moi, je les ai. Au CA, on les avait ».

Madame le Maire :

« Je pense que vous ne comprenez pas ce que je veux dire. A l'heure actuelle, vu les comptes de l'Office Culturel, tels qu'ils sont montés, nous avons l'AMO qui est en train de, avec grand

mal, d'ailleurs, et ça je vais revenir dessus, à avoir le détail des dépenses poste par poste, école par école. La mutualisation, parce qu'il y a des agents qui travaillent sur les écoles actuellement et en même temps qui travaillent au Centre de Danse Contemporaine... ».

M. Vincent BRUN

« Il n'y a pas un Directeur pour ça ? Juste pour les écoles. Il y a quelqu'un qui s'occupe des écoles que vous avez envoyé à OSC'ART, si ».

Madame le Maire :

« Vous pouvez me laisser parler ? Il y a des agents qui travaillent à mi-temps ou à quart temps et sur les écoles et sur le CDC, sur les fonctions support. Pour ces agents-là, il faut connaître le coût. Est-ce que c'est un quart temps et combien ça coûte ? Voilà, donc, chaque poste et chaque dépense vont être calculés et visualisés de manière à ce que, lorsque les écoles de musique, de danse et d'art plastique seront reprises, on ait un budget juste sans non plus sous évaluer l'éventuelle subvention qu'on pourrait donner au CDC lorsque la structure va être créée. Pour l'instant, tout est mélangé dans l'Office Culturel. Désormais, ce sera deux gestions transparentes. C'est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais dire qu'on a eu différents comités de pilotage. Il y a eu des échanges dans ces comités de pilotage. Il y a eu des pressions là, tout d'un coup, tout le monde s'est affolé. Je regrette le comportement actuellement de la Direction de l'Office Culturel. Moi, les pressions, elles glissent comme sur une plume de canard. Je ne bougerai pas par rapport aux pressions. Nous travaillons au sein des comités de pilotage de manière sereine, de manière constructive. Il y a cette AMO qui travaille qui rencontre les agents régulièrement. Le personnel... ».

M. Vincent BRUN

« Donc, les administrateurs pourront parler à cette entreprise ? »

Madame le Maire :

« Ça se passe très bien avec le personnel de l'Office Culturel. Tout d'un coup, depuis une dizaine de jours, les pressions pour éviter que l'on vote ce soir cette délibération, qui est aussi importante pour les écoles bientôt municipalisées, que pour le CDC. Moi, ce que j'attends de l'Office Culturel actuellement c'est que le CDC nous dise quel mode de gestion, le budget qu'ils auront à partir du 15 juin, éventuellement, le lieu qu'ils occuperont parce qu'on apprend dans la presse ce matin qu'ils pourraient quitter Artigues. C'est important pour nous de savoir. Donc, moi j'envoie la demande de manière officielle ».

Vincent BRUN :

« Je peux continuer, Madame ? Donc, concernant OSC'ART, depuis plusieurs mois, je demande à l'Adjoint à la culture quelle est la volonté, la vision de l'équipe municipale pour l'association OSC'ART, depuis plusieurs mois nous espérons la signature de la nouvelle convention qui lie OSC'ART et la Mairie, à chaque fois nous avons le droit à une fin de non-recevoir, des ricanements, une réponse lapidaire, « On verra plus tard », et on le voit encore aujourd'hui, il faut attendre l'AMO. Le démantèlement est fièrement programmé. Nous nous retrouvons aujourd'hui au bord du précipice. La volonté cachée de démantèlement de l'association OSC'ART a été avouée par l'élu à la culture lors du dernier Conseil d'administration indiquant vouloir monter une nouvelle association. Dissimuler, casser, là est votre culture.

Le 14 décembre 2016 est un jour triste pour tous les Artiguais et les amoureux de la culture. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, vous avez ricané lorsque j'ai indiqué que le travail du Cuvier était connu dans toute la France. Je vais, en quelques exemples, vous résumer le travail magnifique de cette association, la seule dans le grand Ouest. Rien qu'en 2015, 12 résidences ont été accueillis pour trois jours à deux semaines. 7 compagnies a été



coproduites. De la médiation, de la formation, des actions d'éducation artistiques et culturelles ont eu lieu dans toute la nouvelle grande région. Plus de 40 établissements scolaires, plus de 1 100 collégiens ou lycéens ont eu la chance de travailler entre 6 heures et 20 heures avec Le Cuvier. 23 artistes ont formé plus de 300 participants professionnels. 12 artistes ont formé, quant à eux, plus de 300 participants amateurs à partir de 4 ans. 892 scolaires ont participé à la médiation en partenariat avec, entre autres, La Maison de la danse de Lyon et le Théâtre National de Chaillot. OSC'ART est aussi producteur de ressources via des mallettes pédagogiques pour les écoles. 30 spectacles ont attiré plus de 10 000 spectateurs. Le Cuvier participe à Nov'Art au Festival Pouce, aux activités de TAP, à l'Espace Jeunes, au CCAS, à la Médiathèque. Les financeurs publics hors Mairie subventionnent OSC'ART à hauteur de 540 000 euros, cet argent bénéficie aux Artiguais. Enfin, les écoles d'art ont plus de 300 adhérents et 112 enfants ont pu assister à un spectacle professionnel grâce à cela. C'est aussi un lieu de formation à l'éveil, à l'art pour de nombreux enfants et scolaires.

Lorsque vous allez voter cette délibération, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, de la formidable vitalité d'OSC'ART, mais vous en avez décidé autrement. Dès votre arrivée, vous avez décidé systématiquement de tuer la culture. Votre équipe préfère la culture qui conforte à celle qui interroge. Vous confondez culture et animation. Ça vous fait sourire, pas moi. Vous êtes les fossoyeurs de la culture les fossoyeurs du vivre-ensemble, les fossoyeurs de la fraternité. Pourquoi tant d'efforts pour casser ce magnifique lieu ? La raison est simple, voire simpliste : il n'a pas été créé par vous, Madame. Le caractère idéologique est clairement assumé. Pourquoi municipaliser les écoles d'art ? Pourquoi enlever les subventions à OSC'ART ? Pourquoi enlever la gestion des salles ? Toujours la même réponse de l'Adjoint à la culture : « Je ne sais pas ». Toujours autant de mépris pour la culture, toujours autant de mépris pour le travail accompli depuis des années par les professionnels, par l'association.

Une entreprise de gestion va vous aider. Mais vous aider à quoi ? Pourquoi demander à une entreprise de gestion de donner la vision culturelle de notre ville ? Est-ce son travail ? Je ne le crois pas. Vous essayez simplement de gagner du temps pour rendre la suite de l'histoire entre OSC'ART et Artigues impossible. L'Adjoint a refusé que les administrateurs soient reçus par cette entreprise en CA. Pourquoi ?

En 2014, lorsque vous avez mis fin à Arts et Paysages, vous aviez indiqué n'avoir rien compris à ce festival. C'est visiblement la même chose aujourd'hui. L'art vous est hermétique, c'est dommage, mais il n'est jamais trop tard. OSC'ART poursuit le but de mettre l'art à la portée de tous. Vous devriez y aller plus souvent.

Les collectifs d'artistes d'Arts et Paysages, que vous avez expulsés en 2014, avaient écrit : « *Économiser la culture, c'est appauvrir la collectivité, la pensée du sensible et l'intelligence. L'art ne se trace pas dans le chemin des évidences et dans les idées plates. Il permet de déplacer le regard et de porter des questionnements. Il demande des efforts de compréhension. La médiation, les ateliers, les échanges autour des œuvres permettent cela et font la richesse de l'art aujourd'hui* ». 2 ans après, chaque mot résonne encore plus fort.

Pour conclure mon propos, comme près de 1 000 Artiguais et amoureux de la culture qui ont signé une pétition en ce sens, nous vous demandons :

- premièrement, le report du calendrier afin de permettre sereinement la saison 2017-2018 ;
- le maintien des écoles d'art au sein de l'association OSC'ART en cohérence avec les activités du CDC ;
- le maintien de la gestion et de l'animation des salles par le Centre de développement chorégraphique ;
- le maintien de la subvention municipale au même niveau pour les 3 prochaines années.

Sans ces éléments, avant la fin de l'année, il sera difficile de monter les spectacles pour la saison 2017-2018 et de maintenir les 10 emplois.

La DRAC a demandé, le 20 octobre, des solutions alternatives et complémentaires. La DRAC, pas les élus de l'opposition, la DRAC. En d'autres termes, sans changement, OSC'ART mourra ou partira, effectivement. Est-ce vraiment la culture désirée par les Artiguais ? Permettez-moi d'en douter, Madame ».

M. Mathieu CHOLLET

« Ils sont où, vos Artiguais, Monsieur BRUN, là, parce que moi j'ai regardé un petit peu votre liste là, les Artiguais qui ont signé ? ».

Vincent BRUN :

« Moi, je ne fais pas de liste, Monsieur ».

M. Mathieu CHOLLET

« Alors, moi, j'ai Paris, j'ai Mérignac, j'ai Lanton, j'ai Tourcoing, j'ai Saint-André-de-Najac, j'ai Vitry-sur-Seine, j'ai Gradignan, j'ai La Rochelle, j'ai Le Creusot, j'ai Uzerche, j'ai Ivry, j'ai Bordeaux, j'ai Lormont, Tourcoing encore.

Vincent BRUN :

« C'est la liste de quoi, ça, Monsieur ? ».

M. Mathieu CHOLLET

« Ça, c'est la liste des gens qui ont signé votre pétition, Monsieur. Ça fait partie des 1 000 Artiguais qui ont signé ? »

M. Claude DAUVILLIER

« Parce que, moi, j'ai Helsinki, j'ai Bruxelles, j'ai Saint-Astier, Biarritz, Toulouse ».

M. Mathieu CHOLLET

« J'ai oublié Londres aussi, j'ai Londres. »

Vincent BRUN :

« Non, mais, vous vous en fichez du rayonnement, mais ce n'est pas grave. Il y a plein de villes qui seront heureuses d'accueillir le rayonnement du Cuvier. Mais c'est dommage. Moi, je souhaiterais que ça reste à Artigues. Vous souhaitez faire différemment. Vous inventez des histoires avec l'AMO ».

M. Thomas TEYSSIER

« Alors, Monsieur BRUN, je ne peux pas vous laisser dire un mensonge. Si vous permettez, je parle ».

Vincent BRUN :

« Vous inventez des histoires. C'est toute une belle équipe ça ».

M. Thomas TEYSSIER

« En tant que président de l'Office socio-culturel, je ne peux pas vous laisser dire un mensonge ».

Vincent BRUN :

« Faites-vous plaisir, Monsieur ! ».

M. Thomas TEYSSIER

« Voilà, la délibération qui autorise le directeur de l'Office socio-culturel à chercher des locaux ailleurs ».

Vincent BRUN :

« Pas du tout ».

M. Thomas TEYSSIER :

« Si, si, c'est exactement ça. Elle a été décidée par vous et d'autres personnes et vous l'avez votée, vous devez l'assumer. Pour ma part, et avec tous les élus de la majorité, nous avons voté contre cette résolution parce que nous souhaitons que le CDC reste ».

Vincent BRUN :

« Nous avons le droit entre la mort ou rien ».

M. Claude DAUVILLIER

« Pourquoi vous ne vous êtes pas exprimé ce jour-là ? Vous avez voté ».

Vincent BRUN :

« La réunion a duré trois heures et demi. C'est pas mal comme réunion, trois heures et demi. En tout cas, la demande de la DRAC est de trouver des solutions complémentaires et alternatives. Alternatives et complémentaires. Bien sûr que je l'ai votée. Est-ce que nous avons voté le départ du Cuvier, Monsieur ? »

M. Thomas TEYSSIER :

« D'une certaine façon, vous votez la possibilité... ».

Vincent BRUN :

« Non mais, vous rigolez. Vous voulez la mort du Cuvier depuis 2014 et nous, on ne doit pas voter pour trouver des solutions ? Mais, vous rigolez, Monsieur. Vraiment, c'est n'importe quoi. Et quand je lis, ce matin, dans le journal, parce que moi aussi je le lis, le journal... ».

M. Thomas TEYSSIER :

« C'est normal, vous êtes interviewé ».

Vincent BRUN :

« Il y a marqué que la DRAC, la Métropole, la Région, tout le monde s'inquiète. La seule qui ne s'inquiète pas, c'est Madame le Maire. Tout va bien dans le monde de Oui-Oui ».

M. Thomas TEYSSIER :

« Merci pour cette référence ».

Vincent BRUN :

« Oui, exactement. Mais oui, mais vous préférez Playboy au Cuvier, c'est votre choix ».

Thomas TEYSSIER :

« L'Adjoint qui est à la fois à « l'inculture » et au Front National va essayer de vous répondre. Donc, par rapport à la séparation, L'Office socio-culturel comprend les écoles artistiques et le CDC. Depuis plusieurs mois, et déjà nous en avons parlé lors les Conseils d'administration de l'année dernière, nous souhaitons la séparation dans l'Office socio-culturel du CDC et des écoles artistiques. Donc, déjà, il faudrait que vous écoutiez parce que ce n'est pas un projet qui sort de nulle part ».

Vincent BRUN :

« Ah bon ? Ce qui est étonnant, c'est que tous les administrateurs ont découvert votre document le 20 octobre. Le 20 mai, vous avez eu cette discussion, nous vous avons demandé

de faire une réunion avant l'été, vous l'avez refusé. Pendant l'été, vous la refusez, en septembre vous l'avez refusé. Vous expliquez en octobre que ça va mourir, mais ce n'est pas grave, il vaut mieux mourir dans la dignité»

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, les réunions du Conseil d'administration ne se décident pas d'un claquement de doigts. Nous avons des partenaires. Vous savez que, par exemple, quand le Directeur Régional des Affaires Culturelles vient, il a un emploi du temps un tout petit peu serré, il ne pense pas qu'au Cuvier ».

Vincent BRUN :

« Je pense qu'en ce moment il pense beaucoup au Cuvier ».

Thomas TEYSSIER :

« Non, détrompez-vous. Donc, ensuite, ces personnes-là, bizarrement au mois de juillet et au mois d'août ne sont pas disponibles. Et ensuite, quand on fait une réunion du Conseil d'administration, auparavant on fait une réunion du Bureau. Donc, une fois que la réunion du Bureau est faite, on convoque le Conseil d'administration. C'est comme ça que ça se fait dans toute cette association. Je suis désolé que ça ne vous convienne pas, mais c'est la règle de fonctionnement, il faudra faire avec ».

Vincent BRUN :

« Non, c'est faux, Monsieur. Vous m'avez envoyé un mail me demandant une réunion en juin, puis après elle a été annulée, puis après elle a été ré annulée, puis finalement on s'est retrouvé le 20 octobre. Donc, n'inventez pas des histoires. C'est n'importe quoi, Monsieur TEYSSIER. Vous essayez de gagner du temps encore et maintenant, on a une AMO avec une entreprise... ».

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, ce qu'on fera, je vous ressortirai tous les mails avec la date de convocation du Bureau et la date de convocation du Conseil d'Administration ».

Madame le Maire :

« Bien, écoutez, nous allons passer au vote.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération et me donner signature pour la convention ? Avec, évidemment, l'abstention des membres du Conseil d'administration. Monsieur COLOMBO, vous faites quoi ? Si vous ne votez pas pour, vous faites quoi ? Vous vous abstenez ? Vous me dites « Je vote contre, Madame » ».

Adopté à 15 voix pour et 1 contre.

#### **Délibération n° 2016 / 81 – Décision modificative n°4**

Martine CAZENAVE :

« Délibération 2016/ 81 – Décision modificative n°4, présentée par Madame Fabienne HOSTENS ».

#### **Rectifications comptables des inscriptions budgétaires portées au Budget supplémentaire**

Lors du vote du budget supplémentaire des prévisions budgétaires ont été portées au compte 775 « Produits de cession d'immobilisation » pour 17 616,18 €, au compte 192 « Plus ou

moins-values sur cessions d'immobilisations pour 5 307,60 € et au compte 676 « Différences sur réalisation positives transféré en investissement » pour 5 307,60 €.

Ces inscriptions budgétaires proviennent des cessions d'immobilisations conformément à la délibération du 14 décembre 2015. Cette cession d'actif doit être inscrite en recette au compte 024 en section d'investissement pour un montant de 17 616,18 €.

L'écriture comptable se traduira sur le budget de la façon suivante :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article Fonction	Libelle	Montant	Chapitre/Article Fonction	Libellé	Montant
			040/192/1-020	Opération d'ordre de transfert entre section	- 5 307.60 €
			024	Produits des cessions	+ 17 616.18 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 12 308,58 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Article Fonction	Libelle	Montant	Chapitre Article Fonction	Libellé	Montant
042/676-1-020	Opération d'ordre de transfert entre section	- 5 307,60 €	775/2-0201	Produits des cessions d'immobilisations	- 17 616.18 €
023	Virement à la section d'investissement	- 12 308,58 €			

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 12 décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

- les virements de crédits exposés ci-dessus.

*Madame le Maire :*

« Des questions ?

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Vous votez contre ? Deux contre. Je vous remercie ».

Adopté à 20 voix pour et 2 contre.

### **Délibération n° 2016 / 82 – Décision modificative n°5**

*Martine CAZENAVE :*

« Délibération n° 2016 / 82 – Décision modificative n°5, présentée par Fabienne HOSTENS ».

### **I. Inscription de crédits complémentaires**

La collectivité a inscrit au budget primitif 2016 des crédits pour la réhabilitation de la Halte-Garderie.

Des crédits complémentaires sont affectés pour pallier les aléas concernant les travaux sur le réseau d'électrification survenus lors de ce chantier.

Aussi, considérant que des crédits sont disponibles à l'opération 16, il est proposé de transférer 5 000 € de l'opération 16 vers l'opération 18 conformément au tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article Fonction	Libelle	Montant	Article Fonction	Libellé	Montant
21534-814 P16	Réseaux d'électrification	- 5 000 €			
21318-64 P18	Autres bâtiments publics	+ 5000 €			

## II. Correction d'imputation

En 2013, la commune d'Artigues-pres-bordeaux a perçu de la part de la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles), une subvention d'un montant de 50 000.00 € concernant les travaux de la salle de spectacle du cuvier de Feydeau. A l'époque, cette recette a été imputée au compte 1311 « subvention d'équipement transférable » alors que le bien ne s'amortit pas. Il convient donc de régulariser cette anomalie par la correction d'imputation qui se traduira par les inscriptions budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article Fonction	Libelle	Montant	Article Fonction	Libellé	Montant
1311/1-01	Subvention d'équipement transférable	+ 50 000.00 €	1321/1-01	Subvention d'équipement non transférable	+ 50 000.00 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 12 décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

### AUTORISE

- les virements de crédits exposés ci-dessus.

Fabienne HOSTENS :

« Effectivement, lorsque les biens ne sont pas amortissables, la subvention, elle aussi, ne s'amortit pas. »

Madame le Maire :

« Bien. Des questions ? ».

M. Vincent BRUN

« Juste une remarque. Si je lis bien, l'ancienne municipalité a demandé une subvention de 50 000 euros pour Feydeau, c'est ça ? C'est juste une remarque ».

Fabienne HOSTENS :

« Pour des travaux ».

M. Vincent BRUN

« Bravo la DRAC. Bravo l'ancienne municipalité. Merci Madame ».

M. Thomas TEYSSIER :

« Et bravo pour l'erreur ! »

M. Vincent BRUN

« Vous parlez de vous, Monsieur ? »

M. Thomas TEYSSIER :

« Non. »

Madame le Maire :

« De l'erreur d'imputation.

Bien, qui est d'avis d'approuver cette délibération ? ».

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire :

« Le Conseil municipal est terminé. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Et au personnel du Cuvier et du Centre de l'Office culturel, il n'y a pas d'inquiétudes sur les emplois, ni pour le maintien des écoles de musique, danse et art plastique.

Nous vous demandons de ne pas partir de manière à signer les documents. Merci Messieurs les élus ».

Le Maire,

Anne-Lise JACQUET